



DÉLIBÉRATION DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 27 février 2015 à 16 h 30, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Sylvie Lopez et Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres absents ou excusés : Messieurs Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Date de convocation : 4 février 2015.

**4 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE  
D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION DU CIS DE MILLAU**

Vu le rapport n° 6.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n° 2012/00020/001/00 du 2 janvier 2013.

Considérant que le 1<sup>er</sup> appel d'offres pour la construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Millau a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, qu'une 2<sup>de</sup> consultation a été mise œuvre et que l'équipe de maîtrise d'œuvre demande une révision de sa rémunération de la mission d'assistance à la passation des marchés de travaux au motif que cette prestation aura du être réalisée 2 fois.

Considérant que l'augmentation du coût de la prestation cumulé avec celui du coût du projet à l'issue de l'avant-projet définitif représente 8,47 % du montant du marché.

Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres réunie le 27 février 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- prend acte de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres sur la conclusion de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de la construction du CIS de Millau,
- autorise le président à signer l'avenant n°2 ainsi que toute pièce y afférent.

Fait à Rodez, le 11 MARS 2015

Le Président,

Jean-Claude Anglars